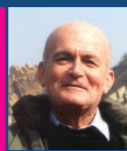


Pour un dialogue réussi enseignant – parent parent – enseignant



ministère
éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche





Madame, monsieur,


Parent, enseignant, vous aurez l'occasion, au long de l'année scolaire, de vous rencontrer pour apprécier les progrès, les difficultés, les efforts... de votre enfant et élève.

Une telle rencontre, qui peut s'avérer difficile, est souvent nécessaire. Elle est fructueuse pour chacun, enseignant, parent et élève, si elle se déroule dans un climat serein de part et d'autre.

Il me semble que chacun a un rôle important dans cet échange et peut s'enrichir de l'expérience de l'autre.

Le document que je vous propose ne prétend en aucune façon vous dicter un comportement, mais il a la modeste ambition de mettre en avant quelques points importants pour cette rencontre.

Je souhaite sincèrement que cette réflexion, fruit de nombreux échanges tant avec des enseignants qu'avec des parents, ne vous apparaisse pas trop théorique et vous aide à réussir un dialogue le plus fructueux possible, au bénéfice de l'enfant et de l'élève.

Bonne scolarité


Jacky Simon

Le médiateur de l'éducation nationale

Vous êtes un enseignant travaillant à la réussite de tous vos élèves

Vous êtes un parent soucieux de la réussite de votre enfant

Un objectif commun : la réussite de chaque élève

L'épanouissement de l'élève dans l'établissement scolaire et en dehors, son sens de l'effort, dépendent largement de sa motivation et donc de la qualité du dialogue entre l'enseignant et sa famille.

Des relations difficiles entre les adultes qui l'entourent peuvent constituer, pour l'enfant ou le jeune, une source de perturbation. Tout au contraire, le sentiment d'une continuité et d'une communauté d'objectifs soutient l'effort nécessaire pour une scolarité réussie tout au long de cette scolarité c'est-à-dire de l'école maternelle au lycée même si les échanges parents-enseignants ne sont pas de même nature selon le niveau d'étude considéré.

Ce dialogue a pour objectif une information mutuelle, la recherche d'échanges et une meilleure compréhension réciproque fondée sur le respect et la confiance.

Les conditions d'un dialogue dont l'objectif est de parvenir à la réussite de chaque élève.

1. Le dialogue repose sur une écoute et un respect mutuel

Les familles sont sensibles à ce qui touche leur enfant, son bien-être dans sa scolarité, son avenir. Elles savent combien les appréciations et les notes attribuées par les enseignants sont déterminantes pour la suite de sa scolarité et, à terme, pour sa vie professionnelle.

Pour les enseignants, certaines questions, remarques, interrogations peuvent apparaître comme autant de critiques, de remises en cause, de tentatives de contrôle ou d'empiètement sur le travail qu'ils effectuent auprès des élèves.

La communication doit dès lors être fondée sur le respect de l'autre et la confiance mutuelle et de ses différences. Toute forme d'agressivité doit être bannie ainsi que toute forme de discrimination de quelque nature qu'elle soit.

2. La rencontre enseignant-parent relève d'une demande ou d'une invitation

Pour créer d'emblée un climat favorable, les parents ne doivent pas être convoqués mais conviés ou invités. L'enseignant adapte la forme de la communication aux informations à faire passer et aux possibilités de réception des messages par les parents (carnet de correspondance, messagerie électronique...).

Le motif de la rencontre peut être porté à la connaissance des parents, brièvement, pour permettre aux parents de faire le point avec leur enfant avant cette rencontre. De même, la nécessité ou non de la présence de l'élève à cette réunion peut être précisée.

3. Le lieu et l'horaire les plus appropriés sont recherchés en commun

Les rencontres entre les parents et les enseignants prennent en compte les contraintes horaires et matérielles des uns et des autres. Établies sur un objet précis, pour être efficaces, elles se déroulent durant un temps donné décidé conjointement.

Le dialogue s'établit dans un cadre que l'on recherchera le plus convivial et neutre possible, compte tenu des possibilités de l'établissement et, en toute hypothèse, respectueux du caractère confidentiel des informations échangées.

L'enseignant se comporte en professionnel de l'éducation, à l'écoute du parent.

4. L'enseignant veille à instaurer un climat de confiance et garantit une totale discrétion de l'échange

Certains parents n'osent pas rencontrer un enseignant, par peur d'être jugés, par peur de ne pas être à la hauteur, par peur de ne pouvoir donner leur point de vue ...

Dès la première rencontre parents-professeurs, les parents doivent être assurés de leur place à l'école et de la nécessité de dialoguer avec l'enseignant notamment lorsqu'il y a un problème.

Lors de l'échange direct parent-enseignant, celui-ci doit expliquer les raisons des difficultés rencontrées par l'élève et les moyens d'y faire face. Il doit veiller à ne pas rabaisser l'élève (pas de qualificatifs péjoratifs ou dévalorisants). L'enseignant n'évoque pas que les seules difficultés de l'élève, il cherche à valoriser ses efforts et présente les perspectives de développement de l'enfant avec réalisme sans asséner de certitudes.

L'enseignant s'informe auprès du parent des éléments qui sont susceptibles d'éclairer les résultats insuffisants ou en déclin (conditions de travail à la maison, éléments de l'environnement familial...) mais, en même temps, s'interdit tout questionnement qui aborderait des domaines sans lien avec la scolarité de l'enfant et toute remarque subjective sur l'environnement familial.

5. Dans le dialogue avec les parents, l'enseignant agit en professionnel qui prolonge sa pratique de la classe

C'est un élément central du professionnalisme du monde éducatif que d'être capable d'entendre les inquiétudes des parents quand elles s'expriment et de répondre aux questionnements légitimes. De cette capacité à établir un dialogue de qualité, positif, efficace, susceptible de soutenir l'enfant et le jeune dans sa scolarité dépendent largement l'expertise de l'enseignant sur la scolarité de l'enfant et la qualité du service public d'éducation.

L'enseignant s'oblige à un vocabulaire simple mais précis, compréhensible par son interlocuteur.

L'enseignant informe les parents sur :

- les programmes scolaires dont il a la charge, les objectifs poursuivis ;
- les modalités d'apprentissage qu'il utilise ;
- les modalités et le rythme des évaluations ;
- les règles de vie en classe.

6. L'enseignant essaie de répondre aux questions du parent et le conseille sur la scolarité de son enfant

L'enseignant a le devoir de prévenir très rapidement les parents de toute difficulté rencontrée par l'élève : dégradation de son comportement, baisse de ses résultats scolaires, problèmes avec d'autres élèves ...

Il présente et explique au parent les résultats scolaires de son enfant. Il le conseille sur les démarches qu'il peut entreprendre pour contribuer à des progrès scolaires.

Le parent attend du dialogue un renforcement de son rôle éducatif.

7. Le parent aborde l'entretien avec confiance

Le parent s'efforce de ne pas arriver à l'entretien avec des idées préconçues tant vis-à-vis de l'enseignant que de son enfant. Il vérifie les faits éventuellement reprochés à son enfant avec l'enseignant.

Il dialogue avec l'enseignant sans prétendre faire prévaloir un choix personnel en matière pédagogique. D'ailleurs la pratique professionnelle de l'enseignant fait normalement l'objet d'une évaluation par les corps d'inspection.

Le parent défend, auprès de son enfant, le rôle de l'enseignant et les valeurs de l'école.

Il doit être reçu quand il en fait la demande mais, dans le respect du travail de l'enseignant ; il s'interdit une fréquence excessive et une durée déraisonnable des rencontres.

8. Le parent s'informe auprès de l'enseignant et lui apporte son éclairage

Le parent peut légitimement demander des précisions à l'enseignant sur :

- les programmes scolaires, les objectifs poursuivis ;
- les modalités d'apprentissage utilisés ;
- les modalités et le rythme des évaluations ;
- les règles de vie en classe.

Le parent s'informe auprès de l'enseignant du comportement de son enfant en classe, de l'évolution de ses résultats, de ses points forts ou /et faibles et sollicite des conseils pour venir en aide à son enfant.

Dans le même temps, il peut être conduit à préciser le cadre, les contraintes familiales et sociales de l'enfant en apportant à l'enseignant des éléments sur le comportement de son enfant voire sur son rapport à l'école.

Il informe l'enseignant des mesures qu'il a prises pour accompagner la scolarité de son enfant.

Il fait part de ses souhaits en matière d'orientation pour son enfant et présente à l'appui les arguments qui fondent ceux-ci (centres d'intérêt de l'enfant, difficultés détectées, contacts pris avec des écoles, avec le milieu économique, social...).

9. L'enseignant et le parent essaient de définir en commun les moyens et les voies de progrès auxquels chacun, dans son domaine, peut contribuer

Avec l'enseignant, le parent recherche les solutions et les parcours les mieux adaptés à la situation scolaire de son enfant et à ses souhaits.

Le parent fait part à l'enseignant des évolutions positives ou négatives qu'il perçoit dans la relation de l'enfant avec l'école et dans son comportement affectif, l'enseignant en fait de même pour le parent.

En cas de rupture du dialogue, le recours à un médiateur peut permettre de renouer le contact. Dans une telle situation, il peut être très utile de faire appel à un médiateur qui va tenter de créer les conditions d'une nouvelle relation. Ce peut être :

- le chef d'établissement ou le directeur de l'école à condition bien entendu qu'il soit extérieur au conflit,
- le conseiller principal d'éducation (CPE),
- un parent d'élève d'une association,
- un autre enseignant (par exemple le professeur principal),
- le médiateur académique,
- en tout état de cause toute personne acceptée par les deux parties et soucieuse de faire prévaloir l'intérêt de l'élève et celui de la communauté éducative dans le respect des principes généraux de notre école.

Dans tous les cas, et quelle que soit la nature du conflit, chacun, au nom de l'intérêt de l'élève se doit alors de faire fi de toute susceptibilité.

titre du document

Pour un dialogue réussi : enseignant/parent
parent/enseignant

éditeur

Le médiateur

date de parution

Octobre 2005

pour plus d'information

www.education.gouv.fr/mediateur

conception / réalisation

Délégation à la communication

impression

MENESR

le médiateur de l'éducation nationale
1, rue Descartes
75005 Paris
T 01 55 55 39 87
F 01 55 55 22 99
mediateur@education.gouv.fr
www.education.gouv.fr/mediateur

ministère
éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche

